

**Mardi 17 Mai 2022**



**DEPART : 9 heures -  
Parking Maison de Produits du Pays - MANE**

Arrivée au parking de la Calanque de Sormiou (prévoir chaussures plutôt style basquet), pas de talons !!!)

Montée à partir du parking, puis descente sur la calanque : chemin goudronné

**Repas « Bouillabaisse totale »**  
Apéritif avec une mise en bouche  
Bouillabaisse (sans modération)  
Fromages  
Dessert  
Boissons et café



**16 heures au plus tard**, remontée puis descente pour arriver au parking où nous attendra le bus

Les personnes ne désirant pas marcher ou ne pouvant marcher, possibilité de venir avec votre véhicule : vous pourrez descendre jusqu'à la calanque. Pour information : vous devrez vous acquitter du prix du parking et les frais de déplacement seront à votre charge. Il faudra nous faire connaître le type et l'immatriculation du véhicule.

**Tarif adhérent (tout compris avec bus) = 75 €**  
**Tarif non adhérent (tout compris avec bus) = 85 €**  
**Tarif adhérent (sauf bus) = 65 €**  
**Tarif non adhérent (sans bus) = 70 €**

*Dispositions générales concernant les inscriptions :*

- ⇒ Toute participation à une manifestation doit être réglée à l'inscription
- ⇒ Tout désistement devra être connu au plus tard 48 heures avant le jour de la manifestation (sauf cas de force majeure)
- ⇒ Les inscriptions pour toutes manifestations devront être faites, au plus tard, à la date limite indiquée. Dans certains cas, elles pourront être refusées.
- ⇒ Cette sortie ne pourra être annulée même si la météo n'est favorable, nous sommes tributaires de l'autocariste.

BULLETIN D'INSCRIPTION

**Déplacement en autocar**

**Adhérent :**

NOM .....Prénom .....

Nombre de personnes : ... x 75 € = .....

**Non-adhérent :**

NOM ..... Prénom .....

Nombre de personnes : ..... x 85 € = .....

**Déplacement autonome (avec son véhicule)**

**Adhérent**

NOM ..... Prénom .....

Nombre de personnes : ..... x 65 € = .....

**Non Adhérent**

NOM ..... Prénom .....

Nombre de personnes .... x 70 € = .....

**INSCRIPTIONS ET REGLEMENTS PAR CHEQUE**

**auprès de Jacky CASSET,  
fiche remplie et à joindre au chèque à l'ordre des DRAILLES**

**Date limite le lundi 2 mai 2022 (impératif)**

*Dispositions générales concernant les inscriptions :*  
⇒ Toute participation à une manifestation doit être réglée à l'inscription  
⇒ Tout désistement devra être connu au plus tard 48 heures avant le jour de la manifestation (sauf cas de force majeure)  
⇒ Les inscriptions pour toutes manifestations devront être faites, au plus tard, à la date limite indiquée. Dans certains cas, elles pourront être refusées.  
⇒ Cette sortie ne pourra être annulée même si la météo n'est favorable, nous sommes tributaires de l'autocariste.